



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2016

### **PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

**ABSENT EXCUSE** : M. Bernard GILBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Adoption à l'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 juin 2016.

## 1 – ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Adoption sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE** le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

### 1.2 Convention 2016 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CONCLUT** avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer. L'aide pour 2016, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 30 474,10 €.

## 2 - FINANCES - MARCHES PUBLICS

### 2.1 Fermeture du Complexe aquatique – compensation sur abonnements, PASS et accès annuels ou périodiques

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** le principe de remboursement des usagers titulaires d'abonnement, PASS et/ou de cartes d'accès selon les modalités définies ci-dessous et dans la limite de 10 000 € :

- Abonnement annuel (de date à date) et accès à l'année : remboursement au prorata du nombre de semaines à échoir jusqu'à expiration de l'abonnement, étant entendu que toute semaine « consommée » (cas des abonnements pris en cours de semaine) ne sera pas comptabilisée.
- Séance à l'unité non utilisée : remboursement intégral sur production du ticket
- Carte 10 heures : remboursement au prorata du nombre d'heures non épuisées.

2.2 Résiliation du marché CC12005 relatif à la fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à la résiliation du marché relatif à la fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique et de signer tout document afférent.

### 3 - ECONOMIE

3.1 Zone d'activités Chavannerie II – cession d'un ensemble foncier à Monsieur Meusy Pascal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- VEND à Monsieur Pascal Meusy, les parcelles de terrain cadastrées AV 70 et AV 83 p correspondant aux lots 2, 3, 4, 5 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 18 000 m<sup>2</sup> au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit une vente de 270 000 € HT, conformément à l'avis France domaines du 20 juin 2016.
- VEND à Monsieur Pascal Meusy, 1 000 à 2 000 m<sup>2</sup> issus de la parcelle de terrain cadastrée AV 83 p correspondant à une partie du lot 6 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, sous la condition que Sologne Biogaz renonce à cette parcelle et consente à cette cession.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir
- AUTORISE Monsieur Pascal Meusy à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.
- CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

### 4 - SOCIAL

4.1 Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** APPROUVE la convention 2016 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 5- RESSOURCES HUMAINES

5.1 Mises à disposition des agents du complexe aquatique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** ADOPTE les dispositions suivantes. Suite à la fermeture de l'établissement en raison des inondations, il a été décidé de mettre à disposition 11 agents communautaires auprès de différentes collectivités, sur des postes répondant à un besoin de chaque collectivité

5.2 Modification du tableau des effectifs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** CREE 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>,

5.3 Emplois saisonniers 2016 – Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** RECRUTE deux agents en emplois saisonniers dans le cadre de la saison estivale 2016, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le –Ribault.

La Ferté Saint-Aubin, le 8 juillet 2016

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

